

COMMUNE DE VALLEIRY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
25 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq septembre dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALLEIRY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de M. Alban MAGNIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	27
Nombre de conseillers municipaux présents :	22
Nombre de conseillers municipaux votants :	26
Date de convocation du Conseil Municipal :	19/09/2025

PRÉSENTS : M. Alban MAGNIN, Maire, Mme Hélène ANSELME, M. David EXCOFFIER, Mme Virginie LACAS, M. François FAVRE, Mme Christine NICOLET-DIT-FELIX, M. Pierre HACQUIN, M. Amar AYEB, Adjoint, Mmes Renée RICHARD, Corinne DURAND, M. Michel PIERREL, M. Emmanuel SOGNO, Sébastien BURETTE, Frédéric BARANSKI, Mmes Alexandra DALLIERE, Elisabeth DEAL, M. Jean-Yves LE VEN, Mmes Marie-Noëlle BOURQUIN, Anna FRANCHI, MM. Henri VIDAL, Pascal GRIBOUVAL, Jean FEIREISEN Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Mme Giovanna VANDONI à M. François FAVRE
Mme Elodie POIRIER à Mme Marie-Noëlle BOURQUIN
Mme Isabelle MERCIER à M. Sébastien BURETTE
M. Alain CHAMOT à Mme Alexandra DALLIERE

ABSENTS : M. Clément VILLEMAGNE

Mme Corinne DURAND est élue secrétaire de séance.

DCM20250925-07

OBJET : ALIENATIONS (3.2) – Approbation de la cession du bien bâti sur la parcelle A1257

Monsieur le Maire, rapporteur, expose que dans le cadre du projet de cession du bien bâti sur la parcelle A1257 sise au 19, rue de Chênex, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et son article L2241-1, il convient d'exposer au conseil municipal les faits suivants :

Vu l'estimation des domaines en date du 10 avril 2024 fixant à 250.000 € la valeur vénale du bien,

Vu l'offre formulée par M. Paul-Thomas BEROUJON domicilié à COLLONGES Sous SALEVE au prix de 300.000 € acte en mains,

DÉCISION

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A L'UNANIMITÉ

DCM20250925-07

- **APPROUVE** la vente du bien bâti sur la parcelle A1257 sise au 19, rue de Chênex
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le bien bâti sur la parcelle A1257 à Monsieur Paul-Thomas BEROUJON domicilié à COLLONGES Sous SALEVE au prix de 300.000 € (trois cent mille euros) acte en mains, et à signer les actes à intervenir ainsi que tout autre document utile à cette transaction.

Fait et délibéré les jours, mois et
an que dessus et a signé au registre le Maire.
Pour extrait conforme,
Le Maire
Alban MAGNIN



DCM20250925-07